ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT (LOI DU 28.12.2015)

Financement par CNSA

Principales mesures à partir de 60 ans.

Revalorisation APA

Droit au répit pour les aidants

Nouvelles aides

Revalorisation APA (01.03.2016)

GIR I
1713,08/mois
(+400)

GIR 2
1375,54/mois
(+ 250)

GIR 3
993,84/mois
(+150)

GIR 4
662,95/mois
(+100)

Reste à charge

Revenus= ou- 800€
Exonération.

Revenus entre 800 et 2945€
Participation modulée suivant ressources et plan.